

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

| <b>NOMBRE DE MEMBRES</b>             |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 33                                   | 33          | 33  |

**20-DCM-DGS-043**

**L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DE DELEGUES AUX  
CONSEILS D'ECOLES.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

**POUVOIRS** : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

**ABSENTS** : Néant.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

**DEBUT DE SEANCE** : 14h00

=====

**Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :**

Le décret n° 2019-918 du 30 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, dispose que le Conseil d'Ecole, institué dans chaque école, est composé notamment de deux élus :

- Le maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

Etant entendu qu'il convient de nommer un membre pour chaque école, il est demandé à l'Assemblée de procéder à la désignation de CINQ (5) délégués.

Ecole élémentaire Charles SANDRO  
Ecole maternelle Charles SANDRO  
Ecole élémentaire Marcel PAGNOL  
Ecole maternelle Marcel PAGNOL  
Ecole privée Sainte Bernadette

La liste proposée est constituée comme suit :

- pour l'école maternelle Charles SANDRO : Cécile CRISTOL GOMEZ
- pour l'école élémentaire Charles SANDRO : Graziella PIRAS
- pour l'école maternelle Marcel PAGNOL : Emilie ROY
- pour l'école élémentaire Marcel PAGNOL : Martine CLOPIN
- pour l'école privée Sainte Bernadette : Stéphanie ASCIONE

➤ Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

**Sont désignées déléguées aux Conseils d'Ecoles :**

- pour l'école maternelle Charles SANDRO : **Cécile CRISTOL GOMEZ**
- pour l'école élémentaire Charles SANDRO : **Graziella PIRAS**
- pour l'école maternelle Marcel PAGNOL : **Emilie ROY**
- pour l'école élémentaire Marcel PAGNOL : **Martine CLOPIN**
- pour l'école privée Sainte Bernadette : **Stéphanie ASCIONE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,  
Monsieur Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.